

## Les prestations d'action sanitaire et sociale de la MSA Loire-Atlantique - Vendée

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la Mutualité Sociale Agricole met à la disposition de ses ressortissants agricoles, salariés et non salariés, familles, jeunes, personnes âgées...

### ✚ Une équipe spécialisée de travailleurs sociaux...

... chargée de l'accompagnement social de personnes en situation difficile liée à des problèmes économiques et/ou des problèmes de santé ;

... chargée de répondre aux problèmes d'insertion ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

### ✚ Une équipe d'agents administratifs...

... chargée de l'accueil téléphonique, de la gestion des aides et des prestations extra-légales d'action sanitaire et sociale.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au :

☎ **02 40 41 39 93** ou **02 40 41 39 94**  
(prestations extra-légales)

☎ **02 40 41 39 93**  
(travailleur social du site 44)

☎ **02 51 36 89 07**  
(travailleur social du site 85)

ou par e-mail : [actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr](mailto:actionsociale.blf@msa44-85.msa.fr)

ou consulter notre site Internet :  
[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)

**Votre MSA : un interlocuteur unique pour toute votre famille !**

### ► Notre accueil

La MSA vous reçoit dans ses locaux, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Accueil exclusivement sur rendez-vous les après-midi et le vendredi toute la journée.

### ► D'autres points accueil sont à votre disposition

**site 44** Ancenis  
Blain  
Châteaubriant  
Machecoul-Saint-Même  
Vallet

**site 85** Challans  
La Châtaigneraie  
Fontenay-le-Comte  
Les Herbiers  
Luçon

### ► Pour prendre rendez-vous

Pour obtenir une réponse personnalisée, demandez un rendez-vous via le site internet, rubrique « Contact - Particulier - Nous rencontrer » ou par téléphone au 02 40 41 39 27.

Retrouvez tous les contacts de la MSA Loire-Atlantique - Vendée sur notre site Internet

[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)



vous informer

Action sanitaire et sociale

Prestations 2018

MSA Loire-Atlantique - Vendée

44PZ7

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur  
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

2 impasse de l'Espéranto - Saint-Herblain  
44957 NANTES Cedex 9

tél. 02 51 36 88 88  
[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)



L'essentiel & plus encore

[www.msa44-85.fr](http://www.msa44-85.fr)



L'essentiel & plus encore

## Famille - Enfance - Jeunes

### ❖ Aide pour l'accueil d'enfants

- en multi-accueil, crèche, halte-garderie
- accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire
- ▶ Prestation de service versée aux structures pour les enfants accueillis dont les parents perçoivent les prestations familiales de la MSA.

### ❖ Aide aux vacances et aux loisirs

La MSA adresse aux familles ayant un QF ≤ à **800 €**, des chèques-vacances valables 2 ans.

Ces chèques-vacances correspondent à une aide de **30 € à 60 €** par enfant selon le QF. Ils peuvent être utilisés librement pour :

- l'hébergement,
- le transport,
- les voyages,
- la restauration,
- les arts et la culture,
- la découverte,
- les loisirs.

Cette aide remplace l'aide aux vacances des jeunes et l'activité culturelle et sportive.

### ❖ Séjour scolaire

Les familles ayant un QF ≤ à **610 €** recevront en septembre un accord de participation pour séjour scolaire.

L'aide est de **15 €** par jour et par enfant (un séjour par enfant et par année scolaire).

### ❖ Aide à domicile famille

Participation financière pour des heures d'intervention, selon les ressources, en cas de maladie, hospitalisation, maternité, décès, reprise d'emploi et formation professionnelle, famille nombreuse.

### ❖ Accompagnement de l'enfant handicapé en structure d'accueil ordinaire

Aide financière pour le coût d'une auxiliaire de vie accompagnant l'enfant handicapé en accueil de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire, multi-accueil, halte-garderie, crèche \*.

### ❖ Aide à la garde d'enfant en horaires de travail atypiques \*

\* Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 40 41 39 93 ou 02 40 41 39 94

## Logement

❖ **Prêt équipement mobilier ou ménager** : 80 % des dépenses dans la limite des plafonds, suivant la nature des équipements (24 mensualités maximum).

❖ **Prêt complémentaire à la construction et à l'acquisition d'un logement** : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt pour la rénovation et l'adaptation de l'habitat** : prêt de **4 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût des travaux du demandeur (60 mensualités maximum).

❖ **Prêt pour financer l'entrée dans la résidence principale locative** : pour aider au paiement de la caution et/ou des frais d'agence : prêt de **1 200 €** maximum (24 mensualités maximum).

❖ **Prêt amélioration des conditions de vie des personnes handicapées** : pour l'adaptation du logement, du véhicule ou aides techniques : prêt de **6 500 €** maximum, dans la limite de 80 % du coût restant à la charge du demandeur (60 mensualités maximum).

*Tous ces prêts sont sans intérêt et soumis à condition de ressources (QF ≤ à 1 220 €).*

❖ **Diagnostic thermique - Précarité énergétique** : participation financière pour un diagnostic thermique effectué par un prestataire habitat conventionné (sous condition de ressources).

## Personnes âgées

Pour les personnes âgées qui vivent à domicile et titulaires d'un avantage « vieillesse » servi à titre principal par la MSA. (*prestations soumises à condition de ressources*)

### ❖ Panier de services, accompagnement à domicile

#### Aide à domicile aux personnes âgées

- ▶ Prise en charge partielle d'heures d'intervention d'une aide à domicile, suivant la perte d'autonomie.
- ▶ Forfait de 15 heures par mois pendant les trois mois qui suivent une sortie d'hospitalisation d'au moins 2 jours, ou fracture.

**Aide à la télé-assistance** : participation aux frais d'abonnement mensuel pour les personnes de 75 ans et plus vivant seules à leur domicile.

Extrait du règlement d'action sanitaire et sociale proposé en complément des prestations légales

**Portage de repas** : participation aux frais d'un service de portage de repas pour les personnes de 75 ans et plus, ayant une perte d'autonomie.

**Kit Prévention** : aide à l'acquisition et installation de petits matériels pour prévenir les risques domestiques (barre d'appui, siège de douche, réhausseur wc,...) pour les personnes de 75 ans et plus.

❖ **Aide aux aidants** : pour permettre à l'aidant habituel de se libérer (aide aux frais de garde à domicile, aux frais d'hébergement temporaire, aux frais d'inscription à des animations spécialisées et aide aux séjours collectifs aidants-aidés).

❖ **Diagnostic logement pour l'autonomie des personnes âgées** : participation financière pour un diagnostic effectué par un prestataire habitat conventionné (sous condition de ressources).

## Aides individuelles

### ❖ Secours et aides financières Santé

- ▶ Examinés, après enquête sociale, en cas de difficultés financières temporaires à caractère familial.
- ▶ Pour compléter ou assouplir la législation en matière de santé : prise en charge d'appareillage, d'article non remboursable...

### ❖ Aide à domicile à l'autonomie

- ▶ Aide pour les personnes non retraitées, ayant une résidence principale dans les départements de Loire-Atlantique et Vendée, ouvrant droit ou ayant droit en assurance maladie à la MSA, n'ayant plus ou pas d'enfant à charge, en cas de longue maladie ou d'hospitalisation d'au moins 2 jours ou fracture, pour participation aux frais d'intervention d'une personne à domicile (sous condition de ressources).

### ❖ Aide au remplacement des exploitants Aide à la famille d'un exploitant décédé

- ▶ Aide pour financer une partie du coût du remplacement sur l'exploitation \*.

### ❖ Assistance à domicile en cas de maladie grave

- ▶ Participation aux frais d'un garde-malade ou frais pendant une hospitalisation à domicile.

### ❖ Aide à l'adhésion à une mutuelle

- ▶ Participation financière ponctuelle pour les personnes qui dépassent dans la limite de 10 % les plafonds de ressources de l'Aide à la Complémentaire Santé Légale (ACS).